*Ami du Clergé* du 4 août 1938

# Deuxième partie : PRÉDICATION

## SOMMAIRE

**Instructions du dimanche.** — XLVIII. *14e Dim. après la Pentecôte :* L'abandon à la Providence, 433. — XLVIII *bis*. La justice, 434.
**Courtes instructions sur le Symbole.** — L. Le magistère et la hiérarchie de l'Eglise, 436.
**Pour la fête de S. Mammès.** — Le Grand Martyr, 438.
**Entretiens sur l'Action catholique.** — VII. Le beau rôle des laïcs, 443.
**Pour prêcher sur l'Histoire Sainte.** — XXXIX. Jérémie et Baruch, 444. — XL. Ezéchiel, 446.
**Le mot sur la Sainte Vierge.** — Les fondations du Curé d'Ars, 448. — Le nom de Marie, 448.

## INSTRUCTIONS DU DIMANCHE

### XLVIII

### 14e Dimanche après la Pentecôte

#### L'ABANDON A LA PROVIDENCE

Mes frères,

Il n'est pas rare d'entendre même des bouches chrétiennes murmurer contre Dieu et sa Providence. Combien peu savent se conformer aux événements et se soumettre à la volonté du Très-Haut ! Combien peu sont accoutumés à dire du fond du cœur la parole du Sauveur au jardin de Gethsémani : « *Pater, non mea voluntas, sed tua fiat !* Père, que ta volonté se fasse et non la mienne ! »

Chacun fait des projets, formule des désirs, imagine des plans, construit son avenir, bâtit, comme l'on dit, des châteaux en Espagne, et puis le temps renverse tout. C'est la maladie, c'est un accident, c'est un revers de fortune, c'est la médisance et la calomnie, c'est la mort qui, tour à tour, viennent nous faire visite et anéantir tous nos espoirs. Alors l'âme qui n'est pas assez forte dans la foi ou qui est insuffisamment instruite, s'étonne, s'attriste, se décourage et se désespère. Elle s'en prend à Dieu de ses épreuves, elle accuse sa bonté et sa sollicitude ; elle lui reproche de ne pas veiller sur ses enfants qui sont ses créatures. Souvent elle va plus loin encore : elle cesse de prier et elle blasphème. Puisque Dieu semble l'avoir délaissée, elle le délaissera ; puisque Dieu ne s'occupe pas d'elle, elle ne s'occupera plus de lui. Qui sait ? Peut-être ira-t-elle jusqu'à se jeter dans tous les vices, ou se laissera-t-elle aller à la plus complète inertie. « Dieu est le maître, s'écriera-t-elle, il fait ce qu'il veut. A quoi bon faire quelque effort? Lui seul est responsable ! »

C'est contre cet écueil de la défiance à l'égard de Dieu que je veux vous prémunir, en vous rappelant brièvement combien nous avons tort de douter ainsi de Dieu et de lui demander compte de sa conduite; combien aussi nous avons tort de douter de sa bonté et de ne pas nous soumettre aux décisions mystérieuses sans doute, mais quand même toujours miséricordieuses, de sa Providence, puisqu'il est notre Père très aimant et qu'il sait de quoi nous avons besoin.

I

D'abord, m. f., nous n'avons pas le droit de juger la conduite de Dieu, soit à l'égard de nous, soit au sujet de la marche des événements plus généraux. Nous n'avons pas les éléments indispensables pour nous prononcer en connaissance de cause, et en outre nous manquons de la puissance de vision nécessaire. A nos yeux matériels il faut une demi-lumière ; le plein soleil nous aveuglerait. Aux yeux de notre âme il faut des demi-clartés ; la vue complète des œuvres de la Sagesse de Dieu nous éblouirait. Nous sommes donc des téméraires que de prétendre à voir clair dans la conduite de Dieu.

Ensuite, m. f., nous comptons trop sur l'avenir ou, plus justement, nous l'escomptons trop. Nous espérons vivre longtemps et nous plaçons toujours l'arrivée de la mort au-delà du terme qui lui est marqué. De là des inquiétudes sans nombre, et j'ajoute : souvent bien inutiles, puisque bientôt nous ne serons plus. « Tout esprit inquiet de l'avenir est malheureux, » a dit un ancien, et il a raison, s'il s'agit d'une inquiétude démesurée et qui a pour objet l'avenir temporel.

Cette brièveté de notre vie devrait nous donner plus de calme. Du reste, les exemples autour de nous ne manquent pas pour nous avertir que la maladie ou la mort nous guette, qu'il ne nous faut que peu de chose pour atteindre la tombe, et que les maux dont nous nous plaignons seront bientôt finis et à jamais.

Cette brièveté de la vie nous enseigne aussi que nous ne pouvons pas, en un si court espace de temps, nous rendre compte des desseins providentiels. « La marche de la Providence n'est pas assujétie à d'étroites limites ; elle ne s'inquiète pas de tirer aujourd'hui la conséquence du principe qu'elle a posé hier ; elle la tirera dans des siècles, quand l'heure sera venue. La Providence a ses aises dans le temps. Elle fait un pas, et des siècles se trouvent écoulés. » (Guizot).

Il faut donc savoir attendre, et ne pas mesurer notre foi, notre confiance en Dieu au succès de nos entreprises. Un jour viendra où tout s'illuminera. Nous nous estimerons heureux de n'avoir pas toujours réalisé ce que nous voulions, et d'avoir accompli ou obtenu ce que nous ne voulions pas. De nos larmes, de nos épreuves, de nos douleurs, de nos insuccès qui excitent notre défiance envers Dieu et nous poussent au murmure, nous bénirons la Providence. Nous sentirons qu'une main bienfaisante nous a dirigés comme malgré nous, nous a amoureusement guidés, protégés et sauvés. Joies et douleurs, fêtes et deuils, épreuves et succès, espérances satisfaites et illusions perdues, les mille et mille choses qui composent la trame ordinaire d'une existence humaine, nous paraîtront alors former dans une intelligible unité un amoureux dessein. Nous regretterons, à ce moment, d'avoir jugé et accusé la Providence.

II

Mais, m. f., quand même plus tard nous n'aurions pas ces lumières, nous devrions cependant nous incliner respectueusement devant Dieu et le bénir en toute circonstance. Car, en ce moment même, nous avons assez de raisons pour justifier notre confiance et une confiance absolue en lui.

Dieu est bon, et nous l'oublions trop quand nous le rendons responsable de nos misères. D'abord, il faudrait bien s'entendre, comme je le dirai tout à l'heure, sur le sens de ce mot « misères ». Ensuite, il est cretain que Dieu ne veut jamais notre mal, qu'il désire notre intérêt et nous donne tout ce qui peut le favoriser. Il nous donne même le pouvoir de tirer le bien du mal. Oui, encore une fois, Dieu est bon à l'infini. Autrement il ne serait pas Dieu et il n'existerait pas, et c'est une sottise et un blasphème que d'accuser le Maître du ciel et de lui adresser le moindre reproche.

Sans doute, il a sa façon à lui d'être bon ; il peut refuser ce qu'on lui demande, et permettre ce qu'on redoute. Mais c'est parce qu'il sait mieux que nous ce qui nous est avantageux.

Dieu s'occupe de nous en particulier. Par cela seul qu'il est, Dieu assiste à son œuvre et la maintient. La Providence, c'est le développement naturel et nécessaire de l'existence de Dieu. C'est la présence constante et l'action permanente de Dieu dans la création. Dieu a songé à nous individuellement en nous créant ; il y songe en nous conservant. Nous occupons une place dans son œuvre, nous faisons partie du plan qu'il s'est tracé dans l'univers, et par conséquent tout ce qui nous touche le touche. Notre bien, c'est donc son bien, et ainsi Dieu ne peut pas ne pas nous aimer, ne peut pas ne pas s'intéresser à nous, ne pas avoir le souci de ce qui nous est bon.

Et de fait, m. f., en réfléchissant un peu, nous serons confondus de ce que Dieu, même dans le moment où nous subissons l'épreuve et murmurons contre sa Providence, fait pour nous. Ah ! nous sommes bien ingrats envers lui, nous à qui il donne tout, et à qui cependant il ne doit rien ! Nous ne voyons que le mal du moment, l'épreuve, la douleur qui passe, et cela suffit pour nous faire oublier tout le reste. Nous sommes comme ces mendiants qui insultent celui qui vient de leur faire l'aumône, parce que l'obole donnée est trop peu à leurs yeux, ou encore parce qu'au lieu d'un morceau de pain ils eussent préféré une pièce de monnaie. « Ils sont indignes de pitié, » disons-nous, et le disant, m. f., songeons-nous que nous prononçons notre condamnation devant Dieu ?

Sans doute, Dieu n'exauce pas tous nos désirs, tels qu'ils sont formulés, et il a raison, car parfois nous avons des désirs insensés. Nous ne songeons qu'au corps ou à la vie présente, au bonheur terrestre, et Dieu veut faire de nous, avant tout et par-dessus tout, des saints et des élus. Le reste importe peu. Que lui font la fortune et la pauvreté, le succès ou l'épreuve, la joie ou les larmes ? Il fait briller son soleil sur les bons et sur les méchants, et permet à la fortune, au succès, aux honneurs d'être parfois bien aveugles. Mais, comme on l'a dit, Dieu veut ainsi nous apprendre que les bons ont autre chose à espérer et les mauvais autre chose à craindre que les fortunes ou infortunes de ce monde.

* *

Réformons donc notre conduite, m. f., et déposons toute sollicitude inquiète, toute amertume. Laissons faire au bon Dieu et confions-nous en lui. Plus nous sommes éprouvés, plus nos projets sont contrariés, plus nos demandes semblent rester sans réponse, plus aussi attachons-nous à Dieu et accordons-lui cette confiance à laquelle il a droit, que rien ne saurait diminuer, et que chaque jour, bon ou mauvais, heureux ou malheureux, doit augmenter encore. « Un enfant, dit justement le P. Faber, avec sa mère est plein d'innocentes et respectueuses libertés. Il ne doute jamais d'obtenir ce qu'il désire ; eût-il été refusé cent fois, il ne croit pas au refus. Le refus d'hier est une raison d'obtenir aujourd'hui. S'il est encore refusé, il insiste et emploie les arguments d'un amour soumis. Si sa mère lui refuse définitivement, il cherche un baiser et s'en va, aussi satisfait de cette volonté de l'amour maternel que s'il avait obtenu ce qu'il voulait. Osons donc être ainsi avec notre Père éternel ! »

Oui, m. f., osons être ainsi avec Dieu. C'est le souhait que je forme et pour vous et pour moi. Car c'est la seule manière d'agir qui convienne avec Dieu, et qui puisse être vraiment utile à nos âmes. Ainsi soit-il.

---

## XLVIII *bis*

### LA JUSTICE

Mes frères,

M'inspirant des dernières paroles de l'évangile que vous venez d'entendre : « Cherchez donc premièrement le royaume de Dieu et sa justice, » je voudrais vous dire quelques mots sur cette vertu de justice qui est, comme vous le savez, l'une des quatre vertus cardinales, avec la prudence, la force et la tempérance.

### I

La justice ! Beau mot, et chose plus belle encore, mais qu'il faut bien entendre et surtout bien pratiquer ! Ce mot, tout le monde l'a sur les lèvres, et réclame bien haut qu'on en presse l'application. Le mot de *charité*, ce mot si doux, si chrétien, et qui exprime une chose si grande, est devenu odieux à plus d'un de nos contemporains. Etre l'objet de la charité d'autrui est une marque d'humiliation, un indice de déchéance, de dégradation, et c'est mépriser la dignité humaine que prétendre lui rendre des offices de charité. Ce que l'on réclame, c'est la justice, rien que la justice, c'est-à-dire ce qui est strictement dû en vertu d'un droit et n'est point laissé au bon cœur, à la générosité, aux libérales dispositions des autres.

La justice, je ne sais qui l'a dit, est comme la vertu : moins on en parle, plus on en a. J'ai bien peur que le mot soit vrai et que la justice, dont on parle tant, soit une qualité inconnue à beaucoup. Car qui dit justice, dit par là-même droit et devoir. S'il n'y a point de droit, il n'y a point de devoir ; mais si le droit existe, le devoir ne doit pas disparaître. Or, c'est là précisément ce que font la plupart de ceux qui ont sans cesse à la bouche ce grand mot de justice : ils entendent bien qu'ils ont des droits, des droits multiples, sacrés, inviolables ; mais ils oubient qu'ils ont des devoirs et ne se mettent point en peine de les remplir.

Un regard jeté sur le monde ne nous en convaincra que trop, hélas ! Nous y découvrirons un grand nombre de voleurs, même parmi ceux qui se piquent d'honnêteté, d'intégrité et que la multitude regarde comme des hommes probes. Je ne parle pas des voleurs proprement dits, détrousseurs de grands chemins, escrocs et filous audacieux, pour qui la rapine, le larcin sont des moyens d'existence. Encore qu'ils deviennent chaque jour plus nombreux, plus adroits, plus hardis, n'étant point gênés par leur conscience,

ni la crainte des jugements de Dieu, ils sont loin de former la majorité.

Il y a en effet bien des moyens d'être injuste. Ceux qui font par la voie de la presse une réclame parfois éhontée, multiplient les promesses fallacieuses, lancent des affaires qui ne reposent sur rien, ceux qui, pour abuser de la fortune publique, sèment de fausses nouvelles, ou usent d'autres stratagèmes condamnés par la conscience, se rendent coupables d'injustice, et c'est à des fortunes élevées par de tels moyens que peut s'appliquer la malédiction du Sauveur : « *Væ vobis divitibus !* Malheur à vous, les riches ! »

Et dans la sphère des petits intérêts particuliers, que d'injustices encore, que d'indélicatesses, que de dommages causés, que de torts jamais réparés! Ceux qui les commettent doivent bien se rappeler que le ciel ne sera point pour eux, s'ils n'ont pas restitué jusqu'à la dernière obole.

Mais, m. f., l'homme n'a pas que des biens au soleil. Il tient surtout à son honneur, à sa réputation. Ceux qui la lui prennent sont donc aussi de véritables voleurs. Et ici quel spectacle s'offre aux yeux, à la vue de la multitude des médisances, des calomnies, des violations de secret, des mensonges, des jugements téméraires, des paroles maladroites, inconsidérées, méchantes, qui sont le fait de notre langue, et pour lesquelles nous avons une conscience si large ! Nous rendrons compte, a dit le Fils de Dieu, d'une parole inutile. Que sera-ce donc de toutes ces paroles inspirées par la malice, par la jalousie, par l'envie, par la haine, que dis-je ? parfois sous le fallacieux prétexte de faire connaître la vérité et de servir la cause du bien, de la religion et de la vertu. Ah ! l'apôtre S. Jacques a eu bien raison de nous dire que celui qui sait gouverner sa langue est un homme parfait.

Mais, m. f., j'oubliais la plus grande victime de nos injustices. Qui donc ? Dieu. Oui, Dieu. Et, chose infiniment triste à dire, beaucoup ne s'en rendent pas compte. On se fait scrupule de nuire à la fortune de son prochain, de noircir sa réputation, de causer préjudice à sa santé et à la vie de son corps; et l'on oublie qu'on est débiteur à l'égard de Dieu et que Dieu est notre principal, j'aurais le droit de dire notre unique créancier, comme je l'expliquerai dans un instant. A Dieu on prend tout, quand on devrait tout lui donner. On lui prend le temps auquel il a droit, on lui ravit les honneurs, les prières, les expiations, qu'il attend de nous, et on prétend être juste et honnête quand même, tant est faussée l'idée qu'on se fait de la vertu de justice !

## II

C'est autre chose, en effet, que réclame de nous la justice. Elle consiste à nous faire rendre à chacun ce que nous lui devons, et avant tout à Dieu qui est notre premier créancier. Toutes choses égales d'ailleurs, nos dettes envers Dieu doivent passer avant nos dettes envers le prochain et envers nous-mêmes. Pourquoi ? Parce que Dieu nous a tout donné : la vie et la santé, les facultés de l'âme et les membres de notre corps, ses grâces surtout et tous les bienfaits surnaturels au moyen desquels nous pouvons nous sanctifier, supporter les épreuves de l'existence et gagner le ciel. Tout vient de Dieu, tout dépend de Dieu, l'homme comme toute autre créature, et nous ne devrions rien à Dieu ? Mais ce serait une monstruosité. Le respect, l'amour, l'obéissance, l'adoration, tous les devoirs en un mot qui sont contenus dans les trois premiers commandements, voilà le total de nos dettes directes envers le Créateur. Nous ne sommes ni probes, ni honnêtes, si nous ne commençons par rendre à Dieu ce que nous lui devons. Les créances de Dieu sur nous sont des créances privilégiées.

La justice envers Dieu est même la source de toute justice. Sans Dieu, le droit n'est qu'un vain mot, et le devoir une illusion faite pour tromper les sots et les niais.

Au nom de qui et au nom de quoi les parents et les supérieurs auront-ils le *droit* de réclamer notre respect, notre obéissance, notre soumission, si Dieu n'est pas regardé comme la source de toute justice? Au regard de la raison tous les hommes se valent, sont égaux, et nul ne peut réclamer quoi que ce soit à son semblable. S'il s'agit de nos égaux, à quel titre voulez-vous que je m'oblige à respecter leur vie, leurs biens, leur réputation, si mon intérêt, mon caprice, ma manière de voir s'y oppose ? Quant à moi-même, je suis libre, et si j'ai des droits, il m'est loisible d'y renoncer, si je ne reconnais pas une justice supérieure qui doit me juger et me condamner.

Le *devoir* suit la même destinée que le droit, et il devient affaire de fantaisie ; il se rapetisse au niveau de nos intérêts présents, si, en l'accomplissant, je n'ai pas conscience d'obéir à un Etre supérieur. La crainte des hommes ou de la justice humaine devient le grand mobile de nos actions. « Non, voyez-vous, disait Bismarck, dans un accès de sincérité, je ne comprends pas comment des hommes peuvent vivre, comment ils peuvent accomplir leur devoir, s'ils n'ont pas la foi dans une religion révélée, dans un Dieu qui veut ce qui est bien, dans un juge suprême et dans une vie future. » Il disait encore : « Si je cessais d'être chrétien, je ne servirais pas mon roi une heure de plus. Car pourquoi est-ce que je m'exposerais aux vexations et aux souffrances, si je ne sentais pas que je remplis mon devoir à l'égard de Dieu ? »

Je vous ai dit que Dieu est notre unique créancier. C'est qu'en effet Dieu exige encore que ce soit par amour pour lui que nous payions nos autres dettes et que nous pratiquions toute justice. N'est-ce pas lui, en effet, qui nous ordonne de payer strictement nos dettes de citoyens et de patriotes, quand il nous recommande de rendre à César ce qui appartient à César ? N'est-ce pas lui qui nous enjoint d'obéir à tous nos supérieurs, même indignes ? N'est-ce point lui qui maudit les enfants oublieux de leurs devoirs sacrés à l'égard de leurs parents ?

Et s'il s'agit de cette justice que nous appelons commutative, ne la trouvons-nous pas expressément inscrite dans l'Evangile ? Ce que nous faisons à nos frères, c'est à Dieu que nous le faisons. La vie, les biens, la réputation, l'honneur, l'âme d'autrui, Dieu les prend sous sa garde, et tout attentat contre l'un ou l'autre sera justiciable de Dieu lui-même. Dieu protège surtout le droit du pauvre, du faible, du petit, de la veuve et de l'orphelin, du serviteur et du sujet, de tous ces êtres, en un mot, que leur impuissance expose plus fatalement aux injustices des autres hommes ; il se fait leur champion ; et malheur à quiconque, abusant de leur faiblesse, en profiterait pour léser leurs droits et leur causer préjudice !

* *

Est-ce ainsi, m. f., que vous avez compris le devoir de la justice ? Vous le voyez, elle embrasse tous nos actes, elle doit se trouver régner dans notre vie intime, dans notre vie religieuse, comme dans notre vie sociale. On n'est ni juste, ni honnête, si on ne l'est sur toute la ligne. Dieu, il l'a déclaré lui-même, jugera toutes les justices, et bien des hommes seront reconnus voleurs au dernier jour, non point parce qu'ils auront pris l'argent ou les biens d'autrui, mais parce qu'ils lui auront volé sa réputation, parce qu'ils auront détruit sa vie spirituelle par le scandale et le mauvais exemple, parce qu'ils auront frustré Dieu des hommages qui lui sont dus.

Soyons donc justes, m. f.; mais que notre justice s'éclaire aux enseignements de la foi, si nous ne voulons pas que ce soit une justice truquée ou boiteuse. La première injustice, en effet, consiste à ne rien pardonner aux hommes, à être trop stricts sur ce que les hommes peuvent nous devoir. Que notre justice soit tempérée de miséricorde et de bonté ; car le Dieu qui examinera nos comptes au dernier jour, sera sévère pour nous dans la mesure où nous l'aurons été pour nos semblables.

Souvenez-vous-en, m. f., et le regard sans cesse fixé sur le modèle, sur l'idéal de toute justice, sur Celui que l'histoire appellera toujours le Juste, appliquons-nous à imiter le Christ, et à rendre, comme lui, à Dieu et, par amour pour Dieu, à notre prochain, et aussi à nous-mêmes ce que nous devons. Ayant rendu justice à tous, Dieu à son tour nous rendra justice ; nous partagerons au ciel la gloire du Sauveur que nous aurons imité dans ses œuvres, car la justice, c'est l'Esprit-Saint qui l'a dit, est une semence qui produit une moisson divine et éternelle. (Prov., XI, 18). Ainsi soit-il.

## COURTES INSTRUCTIONS SUR LE SYMBOLE

### L

### LE MAGISTÈRE ET LA HIÉRARCHIE DE L'ÉGLISE

Mes frères,

Jusqu'à présent nous avons posé surtout des principes théoriques. Chose indispensable d'ailleurs pour établir notre croyance sur un fondement assuré. Mais l'Eglise n'est nullement une abstraction ; elle constitue une réalité vivante. Il est donc temps d'arriver aux applications d'ordre pratique, et c'est ce que nous allons faire en tirant les conséquences des vérités déjà proposées à notre assentiment, et en nous demandant de quelle façon ces thèses fondamentales se réalisent dans l'existence quotidienne de l'Eglise catholique. C'est pour cela qu'il nous faut maintenant exposer la doctrine touchant le magistère de l'Eglise, son autorité législative et judiciaire, et ensuite sa hiérarchie.

#### I. — *Magistère de l'Eglise*

Le magistère est généralement défini : le droit et la charge d'enseigner la vérité chrétienne en vertu d'une autorité suprême à laquelle chacun est tenu d'obéir, non seulement par une adhésion extérieure, mais encore du fond du cœur.

On le voit, le magistère ecclésiastique est considérablement supérieur à l'autorité ordinaire des hommes. Ceux-ci proposent ce qu'ils croient être la vérité, mais aucun maître ne peut contraindre ses disciples à partager toutes ses théories ; il n'a pour lui que la force de ses arguments et de sa science ; si docte soit-il, il reste sujet à l'erreur. L'Eglise, au contraire, professe au nom de Dieu, et cela suffit à conférer à ses thèses une valeur que rien n'égale. De plus, si l'enseignement humain impose un certain conformisme, au moins pour la réussite aux examens, il ne peut ni exiger l'assentiment intérieur ni le contrôler, et par suite, le sanctionner. L'Eglise, au contraire, jouit de ce privilège, toujours parce qu'elle a une délégation du ciel.

Cette délégation pourrait être simplement déduite de ce qu'il était impossible que le Christ n'ait pas conféré à la société qu'il créait, tous les pouvoirs sans lesquels elle eût été inapte à remplir sa tâche. Or, sans le magistère, elle n'aurait ni obtenu la confiance ferme des fidèles dans la foi, ni maintenu l'unité de la doctrine ; deux points pourtant indispensables au premier chef. — Mais le Seigneur n'a pas voulu laisser uniquement à notre raison le soin de conclure à la nécessité du magistère. Il a voulu la confirmer d'une manière plus haute, plus indiscutable, par une sorte de promulgation solennelle. « Je vous envoie, a-t-il dit, comme mon Père m'a envoyé. » Il est bien certain que la mission de Jésus ici-bas comportait le pouvoir d'instruire sans erreur ; l'analogie qu'il établit entre lui-même et ses apôtres aboutit donc à leur transmettre cette fonction avec les prérogatives qu'elle comporte. Veut-on des textes plus formels encore ? Il n'y a qu'à relire celui-ci : « Qui vous écoute, m'écoute ; qui vous méprise, me méprise » ; ou : « Celui qui croira sera sauvé, celui qui ne croira pas sera condamné. »

L'autorité ainsi établie comporte quatre charges différentes : par elle, l'Eglise devient le témoin, la gardienne, l'interprète et le juge de la Vérité. — Comme témoin, elle devra répandre partout la doctrine qu'elle a reçue du Rédempteur, dans son intégrité complète et sans lui faire subir la moindre transformation. — Comme gardienne, elle devra dénoncer et proscrire toute sorte de falsifications, soit qu'elles proviennent de l'ignorance populaire, soit qu'elles se réclament d'une fausse science humaine. — Comme interprète, elle fournira les explications nécessaires et résoudra les difficultés qui se posent. — Comme juge, enfin, elle définira la vérité, condamnera l'hérésie et sa sentence souveraine sera sans appel. La doctrine ainsi établie deviendra la règle inflexible de la foi.

Il va de soi que le magistère de l'Eglise ne s'étend qu'aux matières qui sont de son ressort : nul n'a jamais songé à l'étendre à des questions purement profanes. De même, l'autorité ecclésiastique ne pourra jamais créer des dogmes nouveaux, cette révélation n'étant admissible que de la part de Dieu lui-même. En revanche, son magistère l'habilitera à mettre en lumière les vérités divines qui ne se trouvent contenues dans la Révélation proprement dite que d'une façon générale, implicite, brève ou même tacite. Ce ne sont plus alors des vérités nouvelles qui sont imposées à notre croyance : c'est la vérité primitive, énoncée par Dieu, qui prend tout son sens et toute son ampleur.

La fonction d'enseigner le vrai a comme corollaire logique celle de censurer le faux. C'est précisément cette expression de *censure* que l'Eglise emploie lorsqu'elle condamne une proposition ou une doctrine

qu'elle a reconnues incompatibles avec la vérité du Christ. L'opposition entre les thèses ainsi rejetées et la véritable doctrine peut être plus ou moins considérable : l'Eglise, en conséquence, graduera la sévérité de son verdict, depuis la note d'hérésie, la plus grave, jusqu'à celle de simplement « injurieuse à la foi », en passant par une douzaine de flétrissures intermédiaires.

En sens inverse, l'assentiment sans réserve que nous sommes tenus de donner à tout ce que nous dicte le magistère ecclésiastique prendra différents noms suivant les modalités d'après lesquelles cela est parvenu à notre connaissance. Nous croirons de foi divine, ou théologique, ce qui a été immédiatement révélé par Dieu. La foi divine et catholique s'appliquera à cet ensemble de vérités révélées qui nous sont manifestées par la doctrine de l'Eglise. La foi ecclésiastique se basera sur la considération de l'assistance du Saint-Esprit qui veille sur l'immunité du dépôt de la foi confié au catholicisme. Enfin la foi humaine sera la simple confiance que nous avons en la parole de nos Pontifes à cause de leur science, de leur vertu et de leur sagesse. Il n'est pas besoin de faire remarquer que les trois premières catégories comportent un degré d'assurance et de certitude infiniment supérieur à la dernière, qu'il ne faut pourtant pas minimiser.

### II. — *Autorité législative de l'Eglise*

Certains auteurs ont rattaché la question que nous abordons maintenant à celle du magistère : il est indéniable, en effet, que le magistère perdrait beaucoup de son efficacité s'il n'était pas appuyé sur la double possibilité d'édicter des lois et de les faire exécuter, au besoin contre le gré de ceux qui y sont soumis. Toutefois, le plus grand nombre des théologiens traitent séparément ces deux problèmes, à cause de la différence de nature qui se constate entre le magistère et la juridiction proprement dite.

L'Eglise possède un double pouvoir : celui qui résulte de son autorité de gouvernement et d'administration : c'est le pouvoir de *juridiction ;* et celui qui découle du sacrement conféré à ses ministres, et qu'on appelle pouvoir d'*ordre*. C'est le premier qui va nous occuper d'abord.

L'Eglise ne serait évidemment pas une société parfaite si elle ne pouvait pas édicter les lois et les règlements sans lesquels elle serait incapable de fonctionner. Deux hypothèses seraient à envisager alors. Ou bien l'autorité religieuse devrait recourir aux législations civiles, celles par exemple qui régissent les associations ordinaires, et ce serait une sujétion humiliante, incompatible avec sa dignité surnaturelle, sans compter que ces législations seraient bien rarement en harmonie avec la nature particulière et le but spirituel de la société catholique. Ou bien il n'y aurait plus de lois du tout, et l'Eglise se dissoudrait rapidement dans l'anarchie et le chaos. — Ces deux hypothèses également absurdes étant à rejeter, il ne reste que la théorie conforme à la réalité des choses, celle qui assure à l'Eglise le pouvoir législatif dans son domaine, et qui est incluse dans le commandement donné à S. Pierre de paître les agneaux du Christ.

La puissance dont nous parlons est naturellement restreinte aux questions d'ordre spirituel, puisque ce sont celles-ci qui sont confiées à l'Eglise ; mais elle les englobe dans toute leur plus vaste extension. Quant aux sujets qui doivent se soumettre à ses lois, on comprend tout de suite que ce sont les fidèles, c'est-à-dire tous ceux qui appartiennent au Corps visible de l'Eglise.

La législation de l'Eglise n'est subordonnée en aucune façon à l'agrément d'aucune autorité temporelle : s'il n'en était pas ainsi, l'Eglise ne serait plus une société indépendante et libre. Notons déjà que, si un conflit venait à se produire sur un de ces problèmes mixtes dont nous aurons à parler bientôt, entre la législation religieuse et celle d'un Etat, c'est ce dernier qui doit s'incliner, en vertu du principe de bon sens d'après lequel on doit obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.

Mais le pouvoir législatif comporte un double corollaire : il exige impérieusement le pouvoir judiciaire et le pouvoir de coercition. Que serait une loi qui resterait dans les théories générales sans être officiellement appliquée aux cas concrets et individuels ? Et que serait un jugement dont l'exécution demeurerait uniquement livrée à la bonne volonté des condamnés ?

Notre-Seigneur a pris lui-même la peine d'indiquer qu'une telle mutilation ne serait pas infligée à la société qui devait perpétuer son œuvre. La monition qu'il adresse, à ce sujet, à ses fidèles a réellement une allure juridique. Le Christ prévoit d'abord ce que nous appellerions aujourd'hui une transaction amiable : « Si ton frère te porte préjudice, va le trouver et expliquez-vous seul à seul. » Mais le coupable peut s'obstiner ; alors Notre-Seigneur préconise une procédure de conciliation qui évoque, quoique avec des nuances, celle qui doit précéder certaines instances devant les justices de paix : il faut revenir à la charge avec un ou deux amis. C'est seulement lorsque tous les moyens d'apaisement se sont avérés inutiles, que le procès officiel s'engagera, mais non pas devant un tribunal civil : devant celui de l'Eglise : « *Dic ecclesiæ.* » L'Eglise a donc une juridiction judiciaire, souveraine et indépendante de toute immixtion des puissances temporelles.

C'est ici, toujours dans le même passage de l'Evangile selon S. Mathieu, qu'apparaît le pouvoir coercitif, qui est le complément obligé du précédent. Si le défendeur à qui la sentence ecclésiastique aura donné tort refuse de s'exécuter, il devra être considéré « comme un étranger et un publicain. » Pour être d'ordre spirituel, la sanction n'en sera pas moins redoutable, bien au contraire. Nous voyons ici le germe de ces terribles censures canoniques, excommunications ou interdits, dont l'histoire témoigne qu'elles ont toujours été si efficaces, et qui sont encore si redoutées aujourd'hui.

Cela ne veut pas dire que l'autorité judiciaire religieuse ne puisse recourir qu'à des châtiments spirituels. Elle a également à sa disposition toute l'échelle des peines temporelles, amendes, emprisonnement, bannissement, confiscation, réclusion et même la mort. Sans doute, les conditions dans lesquelles se meut actuellement l'Eglise ne lui permettent guère de recourir à ces pénalités, car les moyens d'exécution lui feraient généralement défaut. Mais de cet empêchement de fait on n'a pas le droit de conclure à la suppression du droit. Le principe est maintenu et il passe dans la pratique toutes les fois que la chose est possible. De plus, dans l'étroite enceinte de la Cité du Vatican où l'exercice du pouvoir judiciaire n'est paralysé par aucune usurpation séculière, le tribunal civil se double d'un tribunal pénal, que nous

appellerions volontiers correctionnel, et qui prononce encore, de temps à autre, des arrêts d'emprisonnement.

La puissance légitime et judiciaire de l'Eglise remonte aux temps apostoliques, puisque nous voyons déjà S. Paul prescrire au jeune évêque Timothée de ne pas recevoir d'accusations sans qu'elles soient appuyées par les dires de deux ou trois témoins. Elle s'est développée et maintenue pendant toute la durée du christianisme, jusqu'aujourd'hui, sans qu'aucune protestation sérieuse de principe se soit élevée contre elle. Ce qu'on a tenté le plus de lui opposer, c'est que l'Eglise est une société collégiale et non pas un Etat proprement dit, et que par conséquent elle ne saurait jouir des droits régaliens. Mais l'argument est sans force, car il part d'une méconnaissance de ce principe que si l'Eglise est spirituelle par son but, elle est visible dans ses moyens ; que son action intime sur les esprits se complète par une action extérieure sur les hommes ; qu'elle est, enfin, un corps constitué à qui, en vertu de sa suprématie même, reviennent les prérogatives reconnues aux Etats temporels.

### III. — *Hiérarchie de l'Eglise*

Tous les pouvoirs que nous venons d'énumérer supposent la constitution d'une hiérarchie, car il faut bien qu'ils soient exercés par des personnes pourvues d'une autorité officielle.

Le Christ y a pourvu en établissant des ministres sacrés dont le rôle, à des degrés divers, est de sanctifier les âmes et de gouverner la société des croyants. A cette double fonction correspond une double hiérarchie.

Celle qui a surtout pour but la sanctification des fidèles s'appelle la *hiérarchie d'ordre*. On en voit tout de suite la raison : c'est qu'elle découle des pouvoirs spirituels reçus dans les différentes ordinations. Elle débute avec les diacres, grandit avec les prêtres, pour atteindre toute sa sublimité avec les évêques, qui reçoivent la plénitude du sacerdoce. A ce point de vue, le Souverain Pontificat ne constitue pas un ordre à part : le Pape, sacramentellement, est consacré comme les autres pontifes. Les fonctions dont cette hiérarchie a la charge sont surtout d'administrer les sacrements, d'exercer en public le culte officiel, et spécialement d'offrir le saint sacrifice de la messe. Ces trois degrés hiérarchiques, et principalement les deux grades supérieurs, assurent largement tous les services que l'on est en droit d'attendre d'eux pour la fin à laquelle ils sont destinés. La volonté du Sauveur se trouve ainsi pleinement et pratiquement exécutée.

Mais il ne serait guère facile de conduire les âmes au ciel par de pures voies spirituelles, sans y être aidé par une autre organisation qui harmonise les rapports des chefs spirituels, d'abord entre eux, puis avec les fidèles. C'est à ce besoin que correspond la *hiérarchie de juridiction,* ainsi nommée parce qu'elle doit s'occuper, avant tout, du gouvernement de l'Eglise. Là, le classement s'opère d'une façon assez différente. Le Pape à lui seul forme la première catégorie, qui détient le pouvoir supérieur dans toute l'universalité du monde. C'est ce que l'on veut dire quand on parle de la *primauté* du Pontife romain.

Cette expression signifie que l'Evêque de Rome jouit, partout et toujours, d'une autorité spéciale qui n'est point impartie aux autres évêques. La primauté ne s'est pas imposée peu à peu, à l'aide de quelque tradition obscure ou d'un heureux concours de circonstances. Elle vient directement de Dieu, et a été conférée à S. Pierre, dans les termes les plus explicites et les plus solennels, lors de cette grande affirmation de Jésus qu'on lit dans l'Evangile selon S. Mathieu et que nous avons déjà rappelée. Les évêques succèdent aux apôtres ; le Pape seul succède à S. Pierre ; et de même que Pierre avait les prérogatives que ne partageaient pas les autres apôtres, ainsi le Pape jouit d'une primauté de juridiction qui n'est pas donnée à ses frères dans l'épiscopat. Il s'ensuit que Dieu a constitué l'Eglise sur une base monarchique, puisque ce mot signifie que le commandement supérieur est exercé par un seul homme, ce qui est vrai pour le Souverain Pontife dans tous les temps et dans tous les pays. Il est bien clair que la primauté de juridiction emporte comme conséquence une primauté d'honneur, que nul ne songe d'ailleurs à refuser au Vicaire de Jésus-Christ. Quant à l'infaillibilité personnelle du Pape, nous en avons déjà parlé.

Tous les autres évêques forment le second degré de la hiérarchie de juridiction. Leurs pouvoirs sont plus étendus lorsqu'ils sont réunis officiellement en une assemblée générale qu'on désigne sous le nom de Concile œcuménique. En temps ordinaire, et d'une façon générale, chacun d'entre eux est préposé à la direction d'un territoire particulier, dont les frontières limitent dans l'espace sa juridiction.

Les évêques sont secondés par leurs prêtres, mais il est à remarquer que ceux-ci n'appartiennent pas, en vertu de leur sacerdoce, à la hiérarchie juridictionnelle. Pour les y faire participer lorsqu'il y a lieu, il faut une délégation épiscopale, qui généralement est révocable et ne s'étend qu'à certaines charges. Toutes les fonctions épiscopales ne peuvent d'ailleurs pas être ainsi communiquées, et même lorsque cette délégation se produit, le prêtre n'agit pas comme prêtre, mais comme revêtu d'un pouvoir supérieur.

* *

C'est de cette manière à la fois simple, claire et logique que N.-S. Jésus-Christ a établi l'administration de son Eglise. Un tel système porte le sceau de la Sagesse divine, et les résultats féconds qu'il produit depuis vingt siècles attestent encore sa perfection, tout en garantissant les espérances de l'avenir. C'est donc avec une confiance absolue que les fidèles peuvent et doivent se soumettre filialement à la direction de l'Eglise, leur Souveraine et leur Mère, qui veille à ne les orienter que dans la direction de leur suprême Bien. Ainsi soit-il.

## POUR LA FETE DE S. MAMMES
**(17 août)**

#### LE GRAND MARTYR

*Mirabilis Deus in sanctis suis*
Dieu est admirable dans ses saints. (Ps. LXVII, 36).

Mes frères,

Dieu est admirable dans toutes ses œuvres, parce qu'il imprime sur toutes un reflet de ses infinies perfections.

Il est admirable d'abord dans l'ordre de la nature, dans la création qui, selon la pensée de S. Paul, est

comme un théâtre où se déploient ses attributs, où sa puissance, sa sagesse et sa bonté sont rendues présentes à nos yeux, saisissables à notre esprit, sensibles à nos cœurs.

Mais, dit le Psalmiste, c'est particulièrement dans l'ordre de la grâce, c'est dans les saints surtout qu'il fait éclater ses merveilles, *mirabilis Deus in sanctis suis ;* ce sont eux qui sont véritablement les chefs-d'œuvre de ses mains ; leur vie et leur mort proclament sa gloire mieux encore que le monde étoilé des cieux ; et toutes les splendeurs visibles de la création sont à peine l'ombre des grâces invisibles dont il les enrichit.

Aussi, tandis que tout l'univers n'est qu'un jeu de sa puissance, il faudra, pour former un saint, qu'il déploie toute la force de son bras. Par un seul mouvement de sa volonté, Dieu créa le monde avec tout ce qu'il renferme, *dixit et facta sunt.* Mais s'il veut élever une âme au trône de la sainteté, savez-vous, m. f., ce qu'il lui en coûte ? Il lui en coûtera d'abord trente-trois ans de travaux, l'effusion de tout son sang, la mort et la mort de la croix. Il faudra ensuite que pour cette âme privilégiée, il établisse l'Eglise, cet univers spirituel, avec le soleil de sa vérité, la grandeur de ses mystères, les eaux vives de ses sacrements. Il faudra que, par une participation merveilleuse à la nature divine, cette âme devienne la fille, la sœur, l'épouse, l'héritière de Dieu. Il faudra enfin que le corps, le sang, l'âme et la divinité du Verbe incarné lui soient communiqués mille et mille fois, jusqu'à ce que, toute pénétrée de Jésus-Christ, transfigurée dans sa clarté, toute remplie de son esprit et identifiée avec lui de la manière la plus intime, elle puisse s'écrier avec non moins de vérité que le grand Apôtre : « La vie qui m'anime n'est plus la mienne, c'est la vie même de Jésus-Christ ; c'est en quelque sorte son souffle divin que je respire, et c'est son cœur qui est le foyer du mien. » *Mirabilis Deus in sanctis suis.*

Dieu est donc admirable dans tous ses saints, parce qu'il les comble tous d'inexprimables richesses. Mais au milieu de ces glorieuses légions des élus, n'y en a-t-il pas qui aient été plus spécialement l'objet de ses faveurs et dans lesquels il se soit montré, pour ainsi dire, plus admirable encore ? Oui, m. f. ; au milieu des splendeurs éternelles, je vois des saints qui brillent d'une auréole incomparable : ce sont ceux qui ont trempé leurs robes dans le sang de l'Agneau, et qui, en donnant eux-mêmes leur sang, ont mérité la couronne du martyre.

Et ce nom, m. f., nous avertit que nous touchons à l'objet imposant de la solennité qui nous rassemble, puisque le titre de martyr est celui-là même qui orne le front et la mémoire de l'illustre saint, du vénéré Patron dont les reliques sont sous vos yeux. Et pour vous montrer en lui la vérification des paroles de mon texte, nous allons répondre à cette double question :

1° Quelle est la place que les martyrs occupent parmi les saints ?

2° Quelle est la place que S. Mammès occupe parmi les martyrs ?

## I

Quelle est d'abord la place que les martyrs occupent parmi les saints ?

Si nous consultons les Docteurs de l'Eglise, ils nous diront d'une voix unanime que la palme du martyre est la plus glorieuse qu'on puisse ambitionner ; qu'avoir seulement prononcé le nom de martyr, c'est avoir fait le plus suprême éloge, un éloge près duquel tous les autres pâlissent, *dixi martyrem, prædicavi satis ;* que les martyrs sont les princes de la foi, les athlètes invincibles de Jésus-Christ, les héros par excellence de l'Eglise et les plus belles perles de son immortelle couronne, *martyribus coronata est.* Ils nous disent que la gloire des martyrs sur la terre et dans le ciel est tellement resplendissante, qu'elle efface non seulement celle des confesseurs qui n'ont pas trouvé comme eux la mort dans les tortures ; non seulement celle des saints pénitents qui ont crucifié la chair avec ses vices et ses convoitises ; non seulement même celle des vierges qui dans une chair fragile, mortelle, ont mené une vie toute angélique et toute céleste ; mais qu'elle effacerait même celle des plus intimes amis du Sauveur, celle des Apôtres, si les Apôtres n'étaient pas martyrs, *plus est esse martyrem quam esse apostolum,* dit S. Cyprien, car si l'apostolat consiste à prêcher de bouche la vérité chrétienne, le martyre consiste à la prêcher par son sang, et à lui rendre par sa mort le plus authentique, le plus éclatant témoignage.

Aussi l'Eglise ne parle-t-elle jamais de ses martyrs qu'avec une sorte d'enthousiasme. Elle les salue avec vénération comme ses Pères qui l'ont rendue féconde par leur sang, et qui en mourant ont répandu à grands flots la vie de Jésus-Christ dans le monde. Elle s'y attache du fond de ses entrailles comme aux colonnes sur lesquelles elle repose et qui ne sont jamais plus inébranlables que lorsqu'elles semblent renversées. Elle les montre avec orgueil comme ces flambeaux de la vérité qui ne jettent jamais de rayons plus purs, plus lumineux et plus féconds que quand ils semblent s'éteindre. Elle les contemple avec reconnaissance, comme ces nuées mystérieuses portées par l'Esprit de Dieu dans tout l'univers, et qui, par leur voix puissante, c'est-à-dire par les foudres et les éclairs de la vérité qu'ils lançaient de toutes parts, ont ébranlé les portes de l'enfer, brisé les idoles, et fait crouler leurs temples jusque dans leurs fondements, *vocem dederunt nubes.* Elle se prosterne devant eux comme devant les plus radieuses images de son divin Epoux. Elle les regarde avec délices comme des grappes foulées pour le calice du Seigneur, ou, selon l'expression du grand martyr d'Antioche, comme le froment du Christ, broyé pour former un pain d'élite, digne d'être servi sur la table du Roi des rois. Elle les encense comme de pures victimes qui, ayant mêlé leur sang au sang de la Victime adorable, offrent à Dieu l'holocauste de la plus suave odeur, le sacrifice le plus noble, le plus excellent, le plus digne de la majesté divine. Enfin elle les invoque avec une confiance sans bornes comme tout-puissants sur le cœur de Dieu : car, dit Bossuet, de même que des soldats parlent avec confiance au prince, en lui montrant les plaies qu'ils ont reçues dans le combat, ainsi les martyrs tenant en leurs mains leurs membres déchirés et leurs têtes coupées et les offrant aux yeux de Dieu, sont en droit d'en obtenir tout ce qu'ils lui demandent.

Bien plus : le zèle de l'Eglise pour l'honneur de ses glorieux enfants s'attache à tout ce qui a servi à leur triomphe. La prison, les plus noirs cachots, sorte de sépulcres où ils ont été ensevelis vivants, pêle-mêle avec les scélérats, ces lieux d'horreur et d'ignominie sont plus beaux à ses yeux, plus honorables mille fois que les palais des rois; les chaînes dont ils ont été chargés, les ongles de fer qui ou-

vraient des sillons dans leur chair, les fouets qui les mettaient en lambeaux, les chevalets qui disloquaient et arrachaient leurs membres, les grils ardents, les glaives meurtriers, les roues hérissées de lames tranchantes et acérées, machines infernales dont le moindre mouvement déchirait leur corps, en un mot, tous les appareils les plus effroyables de la cruauté sont les ornements et pour ainsi dire les joyaux dont l'Eglise se pare avec le plus de complaisance. Son cœur de mère bondit à la vue de ces instruments de la gloire, de la générosité, de la magnanimité, de la victoire de ses enfants. Elle va encore aujourd'hui, après dix-huit siècles, exhumer leurs sacrés ossements des catacombes pour les enchâsser dans l'or et les pierreries, pour les montrer triomphalement à tout l'univers, pour en approcher ses lèvres palpitantes, et respirer encore le parfum de vertu, l'odeur de vie qui s'exhale de cette immortelle poussière. « Que ne m'est-il permis, s'écriait S. Cyprien, interprète en cela des sentiments de toute l'Eglise, que ne m'est-il permis d'embrasser les corps de ces généreux martyrs qui ont souffert de si cruels tourments pour la foi de Jésus-Christ ! Oh ! que je baiserais avec amour ces bouches qui ont confessé son saint nom avec une foi si intrépide et si ardente ; ces mains qui, ayant refusé de l'encens aux idoles, ont été chargées de fer et meurtries de coups ; ces pieds qui ont été étendus avec tant de violence et de douleur; ces chefs vénérables que la hache du bourreau a séparés de leurs corps ; ces membres qui ont été disloqués, brisés, mis en pièces, couverts de blessures pour la cause de Jésus-Christ ! Quel ravissement, quel bonheur pour moi, quels tressaillements dans mon cœur, si je pouvais les voir et les couvrir de baisers ! »

Pourquoi un langage si enthousiaste ? Pourquoi des honneurs si extraordinaires ? Pourquoi les martyrs ont-ils le privilège d'inspirer de pareils accents? C'est, m. f., parce que le martyre est le dernier effort de la vertu, effort au delà duquel l'homme ne peut plus rien; ou plutôt encore, c'est parce que pour faire un martyr, les plus nobles vertus doivent se liguer en quelque sorte, pour soutenir avec un égal héroïsme le dernier combat : foi inébranlable qui arme son cœur et qui en tenant ses yeux fixés, l'un sur la croix de Jésus-Christ, l'autre sur la récompense du ciel, le rende également inaccessible aux menaces et aux promesses du monde ; générosité sans limites, qui ne se contente pas de sacrifier les biens extérieurs, mais qui aille jusqu'au sang, c'est-à-dire qui sacrifie même ce que l'homme a de plus intime et de plus cher, sa propre vie ; force invincible qui marche au devant de la mort, qui la regarde sans peur et la souffre avec joie ; patience à toute épreuve qui ne se démente pas un seul instant, quelles que soient la longueur, la variété, la multitude, l'atrocité des supplices, qui lasse les bourreaux et épuise leur rage ; mais par-dessus tout, charité plus puissante que la mort, *fortis ut mors dilectio.* La plus grande preuve d'amour, a dit le Sauveur lui-même, c'est de donner sa vie.

L'amour, voilà donc le secret des martyrs, voilà ce qui fait accepter les tortures et la mort, non seulement avec résignation et avec calme, mais avec joie et consolation, souvent même avec transports. L'amour, voilà le nerf de leur patience, le courage de leur force, l'âme de leur générosité, l'intrépidité de leur foi ; car l'amour rend tout léger, et, comme dit admirablement S. Augustin, lorsqu'on aime, on ne sent pas la peine, ou si l'on sent la peine, l'amour la fait aimer : *Ubi amatur, non laboratur, aut si labor est, et ipse labor amatur.* Quel est en effet le bonheur d'une âme aimante, sinon de s'immoler pour ce qu'elle aime ? et quelles que soient les souffrances qu'elle rencontre dans son sacrifice, elle y est insensible, ou plutôt elle trouve sa félicité à les endurer. C'est pourquoi S. Chrysostome appelle les martyrs des amants passionnés de Dieu. La force, dit-il, qui a combattu en eux est tout entière dans leur amour, et les illustres victoires qu'ils ont remportées sur les tyrans sont les trophées glorieux de leur triomphante charité. Qu'est-ce qui vous soutenait en effet, ô généreux martyrs, lorsqu'en proie aux bourreaux vous étiez plus forts que tous les supplices ? Qu'est-ce qui allégeait le poids de vos chaînes et vous rendait, au milieu des entraves, plus libres que ceux qui vous tenaient captifs ? Pourquoi, au plus fort des souffrances, le bonheur s'épanouissait-il sur vos fronts ? Vos plaies vous semblaient des fleurs et des roses ; le sang qui ruisselait sur tous vos membres, un royal manteau de pourpre; et votre martyre, un holocauste plein de suavité que vous offriez à Dieu ! O triomphateurs de la mort, quel est ce nouveau prodige ? O charité divine, voilà tes œuvres et ta gloire ! C'est toi qui mets au cœur de chacun des martyrs ces sentiments d'un grand Apôtre à la vue de la croix qui l'attend : « O croix précieuse, si longtemps désirée, si ardemment aimée, si constamment recherchée, et accordée enfin aux désirs de mon cœur, reçois-moi de la main des hommes, pour me rendre à mon divin Maître, afin que par toi me reçoive Celui qui par toi m'a racheté ! » C'est toi encore, céleste charité, qui leur inspires à tous ces immortelles paroles d'un Apôtre non moins glorieux : « Qui me séparera de la charité de Jésus-Christ ? La tribulation, l'angoisse, la faim, la nudité, le péril, la persécution, le glaive ? Mais au milieu de tous ces maux, nous demeurons victorieux et inébranlables à cause de Celui qui nous a aimés. Et je suis assuré que ni la vie, ni la mort, ni les principautés, ni les puissances, ni toutes les violences des hommes, ni les choses présentes, ni les choses futures, ni le comble de la prospérité, ni l'abîme de l'adversité, ni aucune créature ne pourra jamais me séparer de la charité de Dieu qui est en Jésus-Christ, notre Seigneur. »

Voilà, m. f., le transport de charité, la sublime folie de la croix qui fait les martyrs ; voilà ce qui les élève au faîte de la gloire ; voilà ce qui rend leur auréole incomparable et qui leur assure le premier rang dans la splendeur des saints.

## II

Quelle est maintenant la place que S. Mammès occupe parmi les martyrs ?

Sans doute, m. f., nous ne pouvons pas fixer la hiérarchie des saints dans le ciel, car c'est le secret de Dieu, et nous ne connaîtrons leur degré particulier de gloire que lorsque nous la contemplerons dans la pleine lumière de l'éternité. Néanmoins, nous pouvons dès ici-bas en avoir une idée, en considérant les combats qu'ils ont soutenus sur la terre, puisque chacun recevra selon ses œuvres et que la récompense sera proportionnée à la victoire.

Or, m. f., un martyr dont les faits héroïques suffiraient à l'illustration de plusieurs autres ; qui aurait subi tour à tour plusieurs genres de tourments dont chacun pouvait donner la mort et où le raffi-

nement le dispute à la barbarie ; qui aurait subi tous les genres de tourments dont la nature et la conformation du corps humain sont susceptibles, passant successivement des horreurs du cachot à la flagellation, de la flagellation aux brasiers ardents, des brasiers aux bêtes de l'amphithéâtre, et de ce supplice à d'autres non moins terribles, enfin au tranchant du glaive ; épuisant ainsi toutes les tortures que le génie de la cruauté, ou plutôt le génie de l'enfer aurait pu inventer pour assiéger l'âme par les souffrances du corps ; un tel martyr, dis-je, ne tiendrait-il pas l'un des premiers rangs parmi ceux qui ont eu l'honneur de mourir pour Jésus-Christ ?

Car il me semble, m. f., que la grandeur des victoires des martyrs doit se mesurer tout à la fois sur la *violence*, la *durée* et la *multitude* des tourments. La mort en elle-même fait frémir la nature; mais si elle s'avance armée de la violence et de la multiplicité des supplices, il faut alors pour l'affronter un double courage. Tel en effet souffre constamment un seul tourment qui recule d'effroi devant leur multitude et leur violence. Enfin on trouve des cœurs assez fermes pour braver le nombre et l'atrocité des tourments, à condition qu'ils ne soient pas de longue durée et qu'on y trouve une prompte mort ! Mais si, au contraire, il faut souffrir lentement, peu à peu, si l'on a affaire à des bourreaux qui s'ingénient à torturer plutôt qu'à ôter la vie, si, en un mot, pour mourir, il faut en quelque sorte subir plusieurs morts, cette longueur met leur patience à bout, et il faut comme un triple courage pour triompher de ces trois conditions des tourments.

Or tels furent les combats, tel fut le courage de S. Mammès, appelé pour cela par les Grecs « le Grand Martyr, » le Martyr par excellence, *magnus martyr*. Nous allons nous en convaincre en jetant un coup d'œil sur les glorieuses actions qui forment sa couronne : ce sont ses œuvres qui vont le louer, selon la recommandation de l'Ecriture, *laudent eum in portis opera ejus*. Cette seconde partie ne sera donc qu'un simple récit, une page détachée des Actes des Martyrs.

C'était sous l'empire d'Aurélien. Mammès avait à peine atteint sa 15e année ; son enfance avait fait présager ce qu'il serait un jour. D'une famille illustre, peut-être même royale, d'une pénétration d'esprit extraordinaire, d'une vertu plus extraordinaire encore, il n'employait la supériorité que tant d'avantages lui donnaient sur ceux de son âge, qu'à leur inspirer le mépris des faux dieux, l'horreur de l'idolâtrie et un généreux amour pour Jésus-Christ. Il n'en fallait pas tant pour allumer la rage de l'enfer et de ses satellites.

Le tyran le cite à son tribunal et cherche d'abord à le gagner soit par la séduction des promesses, soit par la terreur des menaces : « Sacrifie aux dieux, lui dit-il, et tu seras comblé de gloire ; tu jouiras de toutes les délices de l'empire ; tu seras avec moi le premier dans mon palais. Si au contraire tu résistes, je te condamnerai aux plus affreux supplices ; les hommes avec des ongles de fer, les bêtes avec leurs dents te déchireront, tu seras la proie des flammes. » Loin de se laisser ébranler, l'enfant répond avec une foi toujours croissante : « Cessez, empereur, et vos brillantes promesses et vos menaces terribles. Inventez tous les tourments que vous pourrez, je ne puis renier des lèvres non plus que du cœur le Dieu que j'adore. La mort pour le Christ m'est plus précieuse que tous les honneurs et toutes les jouissances du monde. Puissent donc les mains des bourreaux qui doivent être pour moi l'instrument d'un si grand bonheur ne point se lasser ; au contraire, reprendre de plus en plus des forces nouvelles ! »

A cette réponse, Aurélien furieux contre l'enfant ordonne qu'on broie son corps sous les coups. Les chairs du jeune martyr volaient en lambeaux; mais lui, qui, dans cette première fleur de la vie, montrait la sagesse et la fermeté d'un vieillard, il semblait reposer comme dans un doux sommeil ; il restait immobile et se réjouissait d'avoir été jugé digne de souffrir pour Jésus-Christ. A cette vue, le tyran fait appliquer sur ses membres déchirés des torches ardentes, afin que le feu pénétrant peu à peu les chairs, lui fît sentir plus longtemps ses morsures. Mais la flamme, respectant l'athlète du Christ, se rejeta violemment sur les soldats. Alors il le fit frapper à coups de pierres ; mais pour Mammès, dans les transports de son espérance pour les biens futurs, ces pierres étaient comme une pluie de roses. Enfin le persécuteur comprit que tous ses tourments seraient inutiles contre le courage du jeune martyr; il ordonna donc qu'on lui attachât au cou une meule et qu'on le précipitât au fond de la mer. Alors encore, ô Mammès, Dieu ne vous oublie point; il avait ordonné à ses anges de veiller sur vous. Aussitôt en effet, un ange du Seigneur, apparaissant sous une forme humaine, jeta parmi les soldats une telle frayeur que tous prirent la fuite ; puis il délivra Mammès et lui commanda de se retirer sur une montagne voisine de Césarée, pour s'y préparer dans la retraite à de nouveaux combats.

Arrivé sur cette montagne, il y jeûna quarante jours. Puis, ayant reçu miraculeusement du ciel le livre du Nouveau Testament, il l'emporta avec respect dans l'oratoire qu'il s'était fait au milieu de la solitude et le médita durant de longues oraisons. Ses images le représentent ordinairement avec ce livre. La nature affreuse qui environnait le solitaire martyr, se vit changée par lui en un paradis terrestre ; les animaux sauvages, en s'approchant de lui, perdaient leur férocité ; il semblait avoir reconquis par sa vertu ce souverain empire sur la nature que le premier homme possédait par sa primitive innocence.

Cependant la retraite du saint jeune homme fut connue du nouveau gouverneur de Césarée, nommé Alexandre. C'était un homme féroce, qui aurait rougi de se montrer moins cruel qu'un autre, et qui, en impiété, avait l'ambition de surpasser tous les tyrans. Aussi ne peut-il tolérer la sagesse et la piété de Mammès, dont la renommée célébrait les vertus. Après avoir pris avec soin tous les renseignements, il ordonne à des soldats de le chercher et de le lui amener. Le saint, à qui cet ordre fut révélé du ciel, vint lui-même au devant d'eux, se fit connaître et les suivit au prétoire de Césarée. Le gouverneur, persuadé que Mammès était un habile magicien, lui demanda le secret des charmes par lesquels il domptait les animaux : « Je ne suis point magicien, répondit-il, je ne puis enchanter les bêtes du désert ; mais je préfère vivre avec elles, puisqu'elles savent à leur manière honorer le vrai Dieu, plutôt qu'au milieu des hommes qui le méconnaissent. »

Après de vains efforts pour l'entraîner à un acte d'idolâtrie, le juge le fit battre de verges, au point que ses entrailles étaient à découvert, et qu'on voyait blanchir tous ses os dépouillés de leur chair. Pendant cet atroce supplice, le courage du jeune martyr ne faiblit pas un instant. Le cœur toujours ferme, il

souriait en regardant les bourreaux, comme s'il n'eût ressenti aucune douleur ; c'est que, tout entier au désir du ciel, il contemplait avec bonheur le paradis qui allait s'ouvrir devant lui. On le jeta ensuite dans une prison. Il en fut tiré pour subir un nouvel interrogatoire, après lequel il fut condamné à être jeté dans une fournaise ardente : « Dieu de nos pères, dit alors le martyr, exaucez la voix du pécheur Mammès qui souffre pour votre amour, et arrêtez, si c'est votre bon plaisir, la fureur de ces flammes, afin que ceux qui ne vous connaissent pas apprennent que vous êtes le vrai Dieu et qu'il n'y a pas d'autre Dieu que vous. »

Sa prière fut exaucée. Dieu, qui autrefois à Babylone fit pleuvoir une rosée céleste sur les trois enfants et ne permit point à la flamme de les toucher, assista de même cet autre enfant qui lui aussi lui appartenait. On vit, en effet, le martyr du Christ, couvert d'une rosée céleste, se promener au milieu du feu comme dans un jardin émaillé de fleurs, et ne pas sentir même les plus légères atteintes de la flamme. Il y resta trois jours entiers, ne cessant de chanter à Dieu des hymnes et des cantiques d'actions de grâces. — Alors Alexandre, de plus en plus persuadé que Mammès devait tout à la magie, le fit exposer aux bêtes de l'amphithéâtre. Un ours et un léopard, déchaînés contre lui, caressent leur proie, au lieu de la déchirer. Quelques jours après, il fut traîné une seconde fois à l'amphithéâtre où un lion devait le dévorer. A ce moment même, un autre lion descendit des montagnes, accourut à l'endroit du spectacle et fit un grand carnage de ceux qui venaient s'y repaître pour ainsi dire du sang d'un disciple de Jésus-Christ et y blasphémer le vrai Dieu.

Le gouverneur, frappé d'aveuglement, ne reconnut point encore dans ces faits le doigt du Tout-Puissant ; il fit lâcher contre S. Mammès le plus terrible lion des cages de l'amphithéâtre. Mais le lion ne sut que lécher les pieds du martyr. Un cœur de pierre se serait attendri ; celui du forcené persécuteur ne fit que s'endurcir ; il devenait de plus en plus cruel. Désespérant de pouvoir triompher par aucun genre de supplice du courage de Mammès, il appelle un de ses bourreaux, le plus robuste, mais aussi le plus cruel dans son impiété ; il lui ordonne de lancer à deux mains contre le martyr un trident de fer dont il était armé. Une joie ineffable brilla sur le visage de Mammès lorsque le fer pénétra son corps. La blessure fut profonde et le sang s'échappa à flots ; les entrailles déchirées tombaient du corps entr'ouvert. Mammès alors les retient de ses propres mains, comme ses images le représentent, et joyeux d'apercevoir enfin le terme qu'il poursuit depuis si longtemps, il se dirige en dehors de la ville. Arrivé à quelque distance, il entre dans une grotte, et voilà que tout à coup lui est montrée la couronne que le ciel lui prépare ; en même temps une voix descend du ciel et lui crie : « Monte, athlète du Christ, monte au ciel ; parce que tu as noblement combattu, le Seigneur t'attend pour te couronner. » Aussitôt cette âme sublime, détachée des liens du corps, est emportée au milieu des chœurs des anges dans les tabernacles éternels, pour y louer à jamais, au sein d'ineffables délices, le Christ qu'elle a si généreusement servi.

III

Vous ne m'auriez point pardonné, m. f., d'interrompre par des réflexions ce drame saisissant du martyre de notre glorieux Patron. Mais quel est celui d'entre vous qui ne s'écrierait au fond de son cœur : O fidèle et généreux serviteur de Jésus-Christ ! Où trouver des supplices et plus longs, et plus multipliés, et plus terribles ? Oui, Dieu s'est-il jamais montré plus admirable ? Si, comme nous l'avons dit avec Tertullien, le martyr ne reçoit aucune blessure qu'il ne couvre par une couronne, s'il ne verse pas une goutte de sang qui ne lui mérite de nouvelles palmes, s'il remporte plus de victoires qu'il ne soutient de combats, qui peut dire la gloire dont S. Mammès brille au milieu de la blanche légion des martyrs ?

Mais de quoi nous servirait-il de connaître tout ce qu'il a enduré pour la foi, si son exemple ne devait pas servir à ranimer la nôtre ? *Imitamini fidem,* vous dirai-je maintenant avec le grand Apôtre ; en considérant son héroïsme et sa fin glorieuse, imitez sa foi. Il ne s'agit plus pour nous de la confesser devant les tyrans ; mais il s'agit de la confesser franchement, énergiquement, devant les impies et les incrédules du siècle. Nous n'avons pas à rejeter le culte des idoles ; mais nous devons glorifier Jésus-Christ au milieu des sans-Dieu qui l'insultent, des indifférents qui se raillent des choses saintes, et des lâches chrétiens qui foulent aux pieds les enseignements de leur baptême.

Que de propos impies retentissent de toutes parts ! Autrefois l'impiété rougissait d'elle-même; mais aujourd'hui elle lève la tête. L'impie jadis était un phénomène rare ; aujourd'hui il en paraît dans toutes les classes et dans tous les âges, dans la jeunesse, dans l'âge mûr et dans la vieillesse; et pour comble d'horreur, il s'en forme même en sociétés liées entre elles par l'abominable serment de faire partout la guerre à Dieu. L'insensé ne dit plus seulement dans son cœur : « Dieu n'est pas, *non est Deus,* » il le crie sur les toits et se pare, comme d'un titre de gloire, du nom affreux de *sans-Dieu.* Est-il permis de garder ici un coupable silence? Il y a peu de différence, au reste, entre les impies forcenés et ces ennemis de Jésus-Christ qui attaquent ce divin Sauveur dans des livres ou des journaux pleins de blasphèmes, qui insultent à sa religion, à ses ministres, au Souverain Pontife qui est en ce monde le Vicaire de Jésus-Christ. Ah ! si jamais leur langage pervers, en frappant vos oreilles, venait affliger votre foi, transportez-vous par la pensée dans les premiers siècles du christianisme, dans les siècles où S. Mammès et des milliers de martyrs ont signalé par tant de patience, illustré par tant de victoires, scellé par tant de sang la foi que vous professez, et dites alors avec un Docteur : « Seigneur, si notre foi est une erreur, c'est vous-même qui nous avez trompés ! *Domine, si error est, a te decepti sumus.* » Mais, ô mon Dieu, vous êtes la vérité par excellence, vous avez les paroles de la vie éternelle ! Je crois, ô mon Dieu, et avec votre grâce, je suis disposé à signer ma foi de mon sang.

A l'impiété, se joint la licence des mœurs ; car celui qui renonce à l'espérance brave bientôt toute espèce de crainte ; plus de frein dès lors pour enchaîner ses passions. Pour nous, ayons à cœur de nous signaler par une vie chaste et pure, car nous sommes les enfants des saints et les frères des martyrs ; nous attendons cette vie bienheureuse que Dieu donne à tous ceux qui auront été constants dans leur foi, *filii quippe sanctorum sumus.*

Pratiquez ouvertement tous vos devoirs, et que le

respect humain ne vienne jamais vous enlacer de ses liens honteux. L'exemple des martyrs vous prouve que si pour être juste il faut croire du fond du cœur, il faut, pour être sauvé, confesser ouvertement sa foi, *corde creditur ad justitiam, ore autem confessio fit ad salutem*. Renouvelez ces nobles exemples de foi, de soumission à l'Eglise et à ses saintes lois, de fidélité aux engagements de votre baptême, de respect pour le saint jour du dimanche, de fréquentation des sacrements, exemples que vous ont donnés vos pères et qui ont fait autrefois la gloire de cette paroisse. Entendez la voix des martyrs qui du haut du ciel vous crie : Résistez au torrent qui déborde; ne vous laissez point gagner par la gangrène des idées impies ; et tandis que les méchants se liguent pour se porter et porter les autres à l'abîme, travaillez d'un commun accord à votre salut et à celui de vos frères. Etrangers à tous les vices, ne le soyez à aucune vertu. Peut-être serez-vous méprisés, calomniés, persécutés ? C'est, dit S. Paul, le sort de tous les amis du Sauveur. Réjouissez-vous donc alors et tressaillez d'allégresse, car voilà qu'une grande récompense vous attend dans le ciel ; c'est ainsi que le monde a persécuté les martyrs, vos patrons et vos pères.

Quelle différence pourtant entre leur destinée et la nôtre ! Nous n'avons pas encore résisté jusqu'au sang. Du reste, quelles que puissent être les menaces de l'avenir, ne craignons rien. Il a plu à notre Père céleste de nous préparer un royaume pour récompenser notre fidélité. Celui qui a vaincu le monde nous fera la grâce de le vaincre à notre tour. Encore quelques années de lutte et de courage, et nous irons nous réunir à S. Mammès et aux martyrs de notre Eglise.

Et maintenant, ô restes sacrés de notre cher et vénéré protecteur, chef auguste devant lequel nous nous prosternons avec amour et reconnaissance, nous vous conjurons de ne jamais laisser s'éteindre parmi nous le flambeau sacré de la foi ! Hélas ! pour plusieurs de nos frères, il ne jette plus qu'une lueur douteuse et pâlissante ; pour plusieurs même, il ne luit déjà plus ! Dessillez les yeux de ces pauvres aveugles, montrez-leur cette lumière qui brille dans les ténèbres, qui est allumée au foyer des splendeurs infinies ; et pour nous qui avons l'ineffable bonheur d'en contempler l'éclat, obtenez qu'il rayonne de plus en plus dans notre vie ; car ce n'est qu'en vivant de la vie de la foi que nous pourrons avoir le bonheur d'entendre, comme S. Mammès, à notre dernier soupir, l'ange de la mort nous adresser ces consolantes paroles : « Soldat du Christ, montez au ciel ! » C'est la grâce que je vous souhaite... *Amen*.

## ENTRETIENS SUR L'ACTION CATHOLIQUE

### VII

#### LE BEAU RÔLE DES LAÏCS

Prenez conscience, m. f., du rôle splendide que, par l'Action catholique, vous allez pouvoir jouer à nouveau dans la vie de l'Eglise. Vous ne ferez, d'ailleurs, que retrouver le sens profond de votre vocation chrétienne.

#### I. — *Rôle un peu oublié*

« Il n'y a pas de place pour nous dans l'Eglise, » disait un jour un homme d'œuvres à un prêtre, lequel déplore que « pendant les derniers siècles, il semble que peu à peu l'idée se perdait que l'Eglise était la communauté des chrétiens. Elle n'était plus que la hiérarchie ecclésiastique ; le laïc était en quelque sorte à côté d'elle [1]. »

Pourtant le catéchisme n'avait cessé de le redire : « Qu'est-ce que l'Eglise ? — C'est la société des *fidèles...* » ; et nous avons vu que l'A. C. pouvait être considérée comme aussi ancienne que l'Eglise.

Il y a donc eu, à une certaine époque, comme un obscurcissement de cette vérité. Et nous sommes obligés de remonter le courant.

A qui la faute, si ces vérités premières ont été oubliées ? A nous et à vous, m. f. Aux hommes d'Eglise, à vos prêtres, c'est peut-être vrai ; mais aux fidèles également.

Le prêtre peut faire son *mea culpa* sans doute sur ce point. Ayant entendu l'appel divin et consacré sa vie au Seigneur, il ne vit plus que pour les âmes. Toutes ses pensées, tous ses instants doivent être consacrés au salut des hommes. Comment ne serait-il pas tenté — noble tentation ! — d'en faire toujours plus dans cette voie ?

Et n'y sera-t-il pas porté plus encore s'il sent que les fidèles se désintéressent de l'établissement du royaume de Dieu, et songent uniquement (et encore pas toujours !) à leur salut personnel ?

Mais d'avoir constaté le fait et de l'avoir expliqué en partie ne doit pas nous empêcher de conclure qu'il est fâcheux. L'Eglise est un corps auquel tous les membres doivent apporter la collaboration. Si la tête seule est active, ou le cœur, l'ensemble devient bien vite malade.

#### II. — *La conséquence inévitable : le laïcisme*

Cette maladie, nous n'en avons que trop le spectacle sous les yeux : c'est le laïcisme, plaie de notre société moderne.

Car le laïc, comme tout homme digne de ce nom, ne peut pas rester inactif. Il faut qu'il agisse, qu'il prenne des responsabilités. Ne pouvant plus le faire dans l'Eglise, ou n'en ayant plus le goût, il l'a fait en dehors d'elle, et bientôt contre elle.

Ce laïcisme, nous l'avons vu, a envahi tous les domaines. C'était inévitable. Toute la vie du laïc s'est organisée en dehors de l'Eglise, où il croyait n'avoir rien à faire, ou s'amoindrir.

Une des preuves les plus marquantes de cet état de choses, c'est que le mot même de *laïc*, qui au début signifiait simplement celui qui n'était pas prêtre, ou clerc, a pris dans notre langage chrétien un sens de reproche ; il veut désigner un mal, comme lorsqu'on dit « école laïque », « amicale laïque », « fête laïque ».

On s'est servi de cette expression comme d'une arme de guerre. C'est comme une anti-Eglise qu'on a dressée contre l'Eglise véritable, — une Eglise qui a eu sa foi, ses rites, ses séminaires, ses apôtres.

Si tout cela avait été dans la vérité, quelle force !

Mais loin de se lamenter de cette activité des laïcs, il faut y voir une grande espérance. S'il y a des hommes qui ne cherchent que leur tranquillité et sont incapables de se passionner pour un idéal, il y en a tout de même un grand nombre, un nombre suffisant, qui est capable de consacrer sa vie, ses efforts, son activité, à une cause.

[1] J. Leclerc, *Essai sur l'Action catholique*, p. 47.

Evidemment, tous ceux qui mènent cette action « laïque » ne seront pas capables d'un dévouement semblable pour la vraie foi. Il faut, pour servir Dieu, être disposé à se passer de récompenses terrestres, pratiquer l'humilité, le renoncement, l'obéissance.

Mais il y en a qui déjà peuvent dire comme le jeune homme de l'Evangile : « Maître, j'ai pratiqué tout cela depuis mon enfance... » Et on trouve au service du Maître d'autres joies et une autre paix qu'à travailler pour un monde égoïste et dur.

### III. — *L'Action catholique offre au chrétien le plus bel épanouissement qui soit*

En rentrant dans la voie, que le chrétien n'ait pas peur de s'amoindrir.

Certains le craindraient un peu, il faut l'avouer. Désillusionnés de l'action laïque hors de l'Eglise, ou ramenés à l'action catholique par le souci de mieux pratiquer leur foi, ils se donnent à cette nouvelle tâche sans arrière-pensée et même sans regret, mais sans enthousiasme non plus. Ils se résignent à quelque chose qui leur paraît plus sûr, seul possible, mais moins beau que ce qu'ils avaient rêvé.

Pourquoi cela ? Il leur semble qu'à travailler ainsi, ils vont perdre, inévitablement, tout ce qui faisait la beauté de leur action de laïcs : possibilité d'initiative, sens des responsabilités, choix des moyens à employer. Ils se disent que, si grand que sera leur rôle, ce ne sera cependant que celui d'un sous-ordre, pour ne pas dire d'un simple exécutant, qui n'aura pas à discuter les consignes reçues. Et s'ils ne regretteront rien du passé, ce ne sera qu'à la suite d'un effort tenace d'humilité, de confiance, d'esprit de foi.

Nous verrons qu'il y a peut-être de l'exagération dans cette manière de concevoir l'Action catholique et le rôle des laïcs. Il leur reste encore, Dieu merci ! des responsabilités à encourir, des initiatives à prendre. Et le laïc d'A. C. n'est pas qu'un simple exécutant aux ordres de son curé.

Mais avant même de se dire cela, ne faut-il pas se remettre devant les yeux quelques grandes vérités et se dire : « Au risque d'un amoindrissement de liberté, quel est le plus beau, malgré tout, de travailler uniquement pour la terre, ou d'engager l'éternel ? Vaut-il mieux, pour vouloir rester l'unique chef, se contenter d'une action à portée éphémère, qui n'aura qu'un temps, ou accepter au contraire d'être un collaborateur plus humble dans une œuvre qui ne finira point ? » Ce sont là des choses qui n'ont aucune mesure et qu'on rougit, même, de comparer.

En travaillant à l'A. C., le laïc se grandit tellement qu'il n'a rien à regretter. Chacun des actes qu'il accomplit, s'il le fait avec droiture d'intention, peut avoir un retentissement immense. Il est, par l'Eglise, un collaborateur de Jésus-Christ lui-même dans l'œuvre d'extension de son royaume.

Redonnons donc, par notre action généreuse, au mot de *laïc* son véritable sens, et faisons-en un terme d'honneur.

On parlait du *laïcisme* comme d'un mal. Montrons le *laïcat* comme un bien, comme une richesse tant pour l'Eglise que pour le laïc lui-même.

C'est le « laïcat d'A. C. » qui, seul, tuera le « laïcisme païen ».

## POUR PRECHER SUR L'HISTOIRE SAINTE

### XXXIX

#### JÉRÉMIE ET BARUCH

Né dans la petite ville d'Anathoth, Jérémie était membre de la tribu de Lévi et avait pour père le prêtre Helcias. Il était âgé de vingt ans à peine lorsque le Seigneur lui imposa, malgré sa longue et peureuse résistance, le devoir de prophétiser contre l'idolâtrie qui s'était répandue sur tout Israël. Une fois à l'œuvre, il montra un courage intrépide qui, pendant plus de quarante ans, lui valut de cruelles persécutions, mais qui ne se démentit jamais. A la prise de Jérusalem par les Chaldéens, Nabuchodonosor le laissa libre de rester dans la ville dévastée ; mais, après le meurtre du gouverneur Godolias, un groupe de Juifs l'entraîna de force en Egypte, où il eut beaucoup à souffrir et où, dit-on, il fut lapidé à Taphnis par ses compatriotes indociles et haineux.

### I

Jérémie a composé plusieurs ouvrages. Le premier est celui qu'on appelle, à proprement parler, sa prophétie, et qui réunit, en les rapprochant à l'aide de notes historiques, un certain nombre de discours prononcés par lui au cours de sa longue carrière. L'idée dominante de ce livre est celle de la justice divine, momentanément bravée par l'idolâtrie hébraïque, mais qui doit prendre infailliblement sa revanche.

Dès l'abord, en dix allocutions successives, le Voyant s'efforce de convaincre le peuple que Jehovah a implacablement décrété sa ruine, à cause de ses constantes infidélités. La monotonie de ce thème se justifie par l'endurcissement des Israélites, qui ne prêtaient qu'une oreille distraite aux avertissements d'En-haut. Aussi l'envoyé divin revient-il à la charge avec acharnement : il oppose la fidélité de l'Eternel à l'ingratitude de la nation privilégiée ; il annonce les épreuves prochaines ; il conjure ses coreligionnaires de ne pas mettre leur confiance dans leur position auprès du Temple saint, ni dans des cérémonies extérieures, mais dans la réforme de leur vie et la sanctification de leur âme. Il adresse des reproches particulièrement vifs au royaume de Juda, qui sera réprouvé par Dieu et spécialement châtié tant dans son peuple que dans ses mauvais princes.

Mais, tout en prédisant la cruelle captivité de Babylone de la façon la plus précise, le prophète accorde pourtant quelques paroles de consolation et d'espérance aux douze tribus, qui seront délivrées un jour, et qui, si elles sont dociles au Seigneur, pourront enfin connaître un heureux avenir.

Le prophète ne se borne pas à lancer des anathèmes et à faire prévoir des malheurs. Avant que les désastres n'aient accablé les Juifs, il emploie tout son zèle à les ramener dans la voie de la vérité et du salut. Mais son prosélytisme déplaît au roi Joachim, qui déchire le livre de ses prophéties, le jette au feu et fait enfermer le Voyant dans une infecte prison, dont il sera tiré par Sédécias. Après le récit de ses difficultés et de ses souffrances, Jérémie revient au sujet essentiel de sa mission, et il démontre, dans la suite de son volume, comment se réalisent à la lettre les oracles terribles qu'il a fulminés contre la race criminelle. Les Chaldéens s'emparent de Jérusalem, font prisonnier Sédécias, mais traitent res-

pectueusement le prophète, qui s'établit dans la maison même du nouveau gouverneur Godolias. Mais ce n'est qu'un instant de trêve : des fanatiques assassinent Godolias, et bientôt menacés de représailles, ils demandent au prophète s'il ne leur serait pas bon de se mettre à l'abri par la fuite. En vain celui-ci promet-il le salut à ceux qui resteront à Jérusalem, tandis que les autres courent à leur perte : non seulement sa parole est méprisée, mais les factieux l'entraînent, malgré lui, en Egypte où ils lui font subir toutes sortes de maux.

Cet intermède historique est du plus haut intérêt, car non seulement il éclaire plusieurs passages de la prophétie, mais il prouve que celle-ci n'a pas été vaine, puisque les calamités dont elle menace Israël se sont en effet appesanties sur le peuple rebelle. Il est suivi d'une nouvelle série d'oracles, d'abord contre les Juifs qui s'entêtent à rendre leur culte aux idoles, puis contre les Egyptiens, les Philistins, les Moabites, diverses peuplades de l'Orient, et enfin contre Babylone elle-même, qui sera humiliée et ravagée parce qu'elle a profané le Temple du Très-Haut. Quelques notes d'histoire terminent le volume, et nous rappellent notamment la destruction de la Ville sainte ainsi que la déportation de ses habitants.

## II

Le nom de Jérémie est universellement connu ; mais ce que l'ensemble du public a retenu de son œuvre, c'est moins le livre des prophéties proprement dites que celui des *Lamentations.* Cet ouvrage est cependant bien court, mais il est empreint d'un tel lyrisme qu'il a séduit le cœur des foules. Aussi sera-t-il sans doute opportun de nous y arrêter un moment.

Les Grecs l'ont désigné sous le nom de *Thrènoi,* dont nous avons fait le mot *Thrènes,* qui équivaut à l'expression *Lamentationes* des Latins. Ce titre seul suffit à indiquer la nature de l'écrit : il s'agit d'une élégie, d'un hymne de deuil. Mais ce chant de tristesse n'est pas consacré à immortaliser une affliction privée : c'est sur le peuple entier que se désole le Voyant, parmi les ruines de Jérusalem.

Les Thrènes forment un recueil de cinq poèmes qui s'enchaînent. Au point de vue de leur forme extérieure, on doit faire remarquer que ces poésies se conforment, autant qu'on en peut juger de nos jours, aux mètres différents de la prosodie hébraïque. Elles ont en outre cette particularité que les versets qui les composent sont précédés d'une des lettres de l'alphabet hébreu : *aleph, beth* et ainsi de suite. C'est pour cela qu'on les qualifie quelquefois d'*acrostiches,* quoique actuellement cet adjectif ait une signification assez différente.

Si nous en venons aux sentiments exprimés dans les *Lamentations,* nous pouvons les ramener à un seul : l'amertume causée par les désastres de la patrie, mais une amertume résignée qui, loin de blasphémer le Seigneur, accepte les rudes sanctions de l'Eternel et place en Dieu sa confiance dans l'espoir d'un avenir meilleur.

Le premier chant est un tableau de la Ville déserte et réduite en cendres après le passage de Nabuchodonosor. Le chantre inspiré, dans une prosoposée audacieuse mais sublime, fait parler la Cité elle-même qui gémit sur le sort malheureux de ses enfants. Les plaintes sont des plus émouvantes et rendent à merveille l'état d'âme des Juifs obligés d'abandonner leur pays sous la contrainte de l'envahisseur.

Quelle est la cause de ce désastre ? Avec son habituelle franchise, Jérémie, dans le deuxième chant, proclame que c'est Jehovah lui-même qui a voulu cet effondrement formidable. Il a voulu combattre son peuple trop obstinément infidèle, et c'est lui-même qui a renversé ce Temple où ne se rendaient plus que de rares adorateurs, tandis que les hauts lieux consacrés aux idoles regorgeaient de superstitieux fidèles. Loin de murmurer contre cette attitude sévère du Souverain Maître outragé, le poète reconnaît que son arrêt était mérité et qu'il demeure équitable. Il ne reste qu'un moyen d'obtenir sa révocation : c'est de s'humilier dans la prière. — C'est ce que Jérémie va essayer de faire au troisième chant, en parlant non seulement en son nom personnel, mais au lieu et place de tout le peuple. Il avoue les fautes commises ; il implore le pardon d'En-Haut et appelle le ciel au secours.

Mais Dieu ne s'est pas irrité sans raison, et le quatrième chant expose le motif qui l'a porté à agir : c'est la malice et la multitude des péchés accumulés par tous les membres de la nation sainte. Les Juifs avaient vécu heureux tant qu'ils avaient à peu près suivi les ordres du Seigneur ; leur ruine n'est donc imputable qu'à leur rébellion et à leur idolâtrie. — Le poème se termine sur un cinquième chant que l'on appelle communément la « prière de Jérémie », mais qui, en réalité, est l'oraison ardente de tout le peuple, accablé par sa misère, et implorant le Tout-Puissant afin d'en obtenir miséricorde. On ne saurait rien trouver de plus poignant.

Ces plaintes sont si touchantes et si fortes que l'Eglise catholique les a fait passer dans sa liturgie pour traduire le deuil suprême des trois derniers jours de la Semaine Sainte. On ne peut les entendre chanter, dans le lugubre et solennel office des Ténèbres, sans frissonner d'émotion sacrée. Il est inutile d'ajouter qu'elles sont prises alors dans un sens accommodatice, et que ce que nous pleurons alors, ce sont les souffrances de Jésus, crucifié à cause des révoltes du genre humain.

## III

Dans l'exercice de son rude et périlleux ministère, Jérémie ne demeura pas isolé. Il s'associa, comme secrétaire et comme ami, un jeune homme issu d'une noble famille que l'on appelait Baruch, c'est-à-dire « le béni ».

Ce Baruch, fils de Nérias et qui cite lui-même les noms de ses ancêtres jusqu'à la cinquième génération, avait un frère, Saraias, qui lui aussi s'était attaché volontairement à la personne du prophète, mais qui resta dans le simple rang de disciple, tandis que Baruch fut gratifié par Dieu de la dignité de Voyant. Ainsi rapproché, par la céleste Providence, de l'auteur des *Lamentations,* Baruch accompagna son maître soit dans son cachot, soit plus tard dans son émigration forcée en Egypte.

Après la destruction de Jérusalem il se rendit à Babylone, et l'on pense que ce fut sur l'ordre de Jérémie, qui ne voulait pas laisser les captifs sans consolation et sans soutien. Ce fut là qu'il composa son œuvre prophétique, dont le texte plut tellement à ses infortunés compatriotes qu'ils le prièrent de le porter lui-même dans la Ville sainte. Baruch accomplit cette mission, rejoignit ensuite Jérémie en Egypte, et mourut, croit-on, en Chaldée où il avait été emmené par Nabuchodonosor.

On voit déjà l'un des motifs qui ont pu déterminer l'Eglise à joindre le texte de Baruch à celui de Jérémie : ce fut pour ne pas séparer devant l'histoire deux collaborateurs si intimement unis par leurs travaux et leur existence entière. Mais il faut ajouter que la similitude des destinées n'est pas la seule que l'on rencontre chez ces deux hommes. Les livres écrits par chacun d'eux ont également une ressemblance profonde, si bien que celui de Baruch paraît surtout confirmer et compléter les ouvrages de son maître.

Il débute par un petit prologue où Baruch raconte que la lecture de son texte a si fort touché le prince exilé Jéchonias, ainsi que les Juifs de Babylone, que ceux-ci se sont décidés à offrir des présents à Jérusalem, afin de témoigner de leur fidélité malgré tout à l'alliance avec Jehovah.

Aussitôt après, parlant au nom de tout le peuple, le prophète adresse au Seigneur une prière où nous retrouvons les principales idées exprimées dans les prophéties de Jérémie. Il reconnaît les fautes commises, la justice du Très-Haut qui les a châtiées ; mais, tout en implorant la clémence du ciel, il formule l'espoir que les promesses faites à Moïse seront néanmoins réalisées, car le Très-Haut prendra en considération le sincère repentir de ses enfants.

L'auteur explique ensuite à ses coreligionnaires les raisons qui les ont précipités dans leur abîme de misères et que nous connaissons déjà. S'ils n'avaient pas déserté les voies de la Sagesse divine, s'ils étaient demeurés fidèles à la Loi, les Juifs n'auraient pas eu à supporter tant de malheurs. La conclusion qui s'impose est donc qu'ils doivent se convertir, se remettre enfin sous l'obédience de l'Eternel, afin d'obtenir la consolation de Jérusalem qui pleure maintenant sur ses fils, mais qui se relèvera, belle et triomphante, grâce à l'assistance du Tout-Puissant.

* * *

La prophétie de Baruch s'arrête là. Mais, dans le canon des Saintes Ecritures tel qu'il est formulé par l'Eglise catholique, il est adjoint au livre qui la renferme une lettre de Jérémie adressée « aux captifs qui devaient être conduits à Babylone. » Ce message a pour but d'annoncer à ces malheureux « tout ce qui avait été prescrit par le Seigneur. » Il s'efforce surtout de les mettre en garde contre les dangers de l'idolâtrie. Le prophète sait bien, en effet, que les exemples funestes seront encore plus fréquents et plus pernicieux dans une région totalement païenne que sur la terre de Juda, où pourtant le culte des faux dieux a provoqué tant de ravages. Il lutte donc contre les croyances d'erreur à l'aide de multiples arguments. Il démontre l'inanité des idoles, incapables de se défendre, de se sauver, de venger les outrages qu'on leur adresse et qui, fabriquées par des ouvriers vulgaires, sont encore plus inutiles que les vases les plus vils. Ces simulacres sont inférieurs aux créatures comme le soleil et tous les êtres que le Seigneur a dotés d'une plus puissante vertu ; on ne saurait les comparer qu'à des épouvantails que l'on dispose dans les champs pour en détourner les oiseaux. Il importe donc de les mépriser et de s'abstenir avec soin de tout culte à leur égard. D'ailleurs, ajoute judicieusement le prophète, « l'homme juste qui n'a pas d'idoles vaut mieux que celles-ci, car il sera loin des opprobres. »

---

## XL

### ÉZÉCHIEL

Il ne faut pas s'étonner de rencontrer un certain parallélisme entre toutes les prophéties de la Bible. Quoique les missions dont étaient chargés les envoyés de Dieu fussent fort différentes par les époques où elles se réalisaient et les circonstances qui les entouraient, elles expriment néanmoins les mêmes idées générales. Pour le présent, les prophètes avaient à ramener le peuple à la vertu par la menace des châtiments et la promesse de jours meilleurs. Pour l'avenir, ils devaient faire luire à ses yeux la surhumaine espérance de l'avènement du Messie. Ce sont ces pensées directrices que nous retrouverons aujourd'hui encore dans le livre d'Ezéchiel que nous avons à analyser.

### I

Ezéchiel, dont le nom signifie « Dieu est la force », était le fils d'un prêtre appelé Buzi. Il était encore jeune lorsqu'il fut contraint par les envahisseurs de son pays à se transporter en Chaldée à la suite du roi Joachim. Il s'installa sur les rives du fleuve Chobar, dans une bourgade nommée Tel-Abib, et y vécut obscurément pendant plus de cinq années. Ce fut après ce laps de temps que Dieu lui imposa la charge de diriger moralement le peuple d'Israël gémissant dans la captivité. Il a écrit lui-même, dans les premières lignes de son ouvrage, l'émouvant récit de cette vocation sublime.

Il se trouvait au milieu des captifs lorsque les cieux s'ouvrirent et qu'il aperçut des visions divines. Le Très-Haut se manifesta à lui dans des conditions de majesté prodigieuse. « Et je vis, et voici qu'un tourbillon de vent venait de l'aquilon, ainsi qu'un grand nuage et un globe de feu. Une lumière éclatait à l'entour. Et au milieu du feu, il y avait une sorte de métal brillant. Au milieu de ce feu, apparaissaient quatre animaux, qui avaient de la ressemblance avec l'homme...Leurs ailes étaient jointes entre elles, ils ne se tournaient pas en marchant, mais chacun allait droit devant lui... Ils avaient tous les quatre une face d'homme, et une face de lion, et une face de bœuf, et une face d'aigle. » On sait comment la tradition catholique a adapté ces portraits mystérieux aux quatre Evangélistes, pour marquer à la fois l'unité de leur doctrine et les dissemblances de leurs caractères.

Le prophète poursuit sa description en signalant les roues symboliques qui figuraient dans le cortège inouï. Puis il signale qu'au-dessus de tout cela s'étendait un firmament pareil à un cristal « terrible à voir », et sur le firmament était placé le trône où l'Eternel siégeait, environné de flammes.

L'Esprit s'empara alors d'Ezéchiel et lui commanda de porter au peuple juif la parole divine. Dès lors, le prophète cessa de s'appartenir à lui-même. Il se consacra à répandre parmi les frères de sa race les avertissements du ciel et aussi les consolations des temps futurs.

Son influence se manifestait d'abord par ses discours, dont il a recueilli un certain nombre dans le livre que nous allons analyser. Mais ses prophéties n'étaient pas seulement orales. Elles revêtaient parfois la forme d'actions symboliques, c'est-à-dire de gestes dont l'étrangeté apparente cachait de profondes leçons. C'est ainsi qu'un jour le Tout-Puissant le prévint que sa femme mourrait subitement, mais

qu'il devait bien se garder de porter son deuil, afin d'indiquer par ce fait même qu'Israël serait, lui aussi, dépouillé de ses joies les plus chères, mais qu'il ne lui resterait même pas le soulagement de manifester sa désolation. Docilement, le prophète se soumit à la volonté divine. Quelque navré qu'il pût être au fond de l'âme, il s'abstint de pleurer, de quitter son turban, de déchirer ses habits, de marcher nu-pieds, comme il était de mode de le faire lorsqu'on avait perdu de proches parents. Intrigués par cette attitude anormale, ses amis ne manquèrent pas de lui demander les raisons de cette étrange conduite. Et cela lui permit de développer, à l'usage de tous les Juifs, un magnifique et surnaturel enseignement.

On ne saurait dire avec certitude comment il mourut. Le pseudo-Epiphane et l'espagnol S. Isidore ont rapporté pourtant une vieille tradition rabbinique d'après laquelle il aurait été tué par un juif auquel il adressait des admonestations à propos de son idolâtrie. Ce qui est assuré, c'est que son autorité fut grande en Israël, et qu'il joua un rôle de premier plan auprès des misérables captifs de Chaldée.

## II

C'est encore un message de tristesse qu'Ezéchiel fut d'abord chargé de porter au peuple hébreu de la part du Seigneur. Les temps étaient mauvais ; les Juifs amoncelaient les fautes au moment où le Très-Haut chargea son prophète de mettre en garde ses fils rebelles contre les périls que leur attitude leur faisait courir. Le Voyant s'employa de diverses façons à traduire la pensée divine. D'après l'ordre d'En-haut, il grava sur une brique l'image de Jérusalem et se tint devant elle comme un ennemi qui assiège une cité ; l'allusion était aussi claire que possible et présageait la venue des troupes hostiles qui camperaient autour de Sion. Une autre fois, afin d'indiquer le triste sort réservé aux Israélites, destinés à la dispersion parmi les peuples étrangers, Ezéchiel se rasa la tête et, après avoir brûlé un tiers de ses cheveux, jeta les autres soit autour de la cité, soit au gré du vent. Nous ne contesterons pas que ce parabolisme ne nous paraisse, actuellement, un peu bizarre. Mais pour le juger sainement, il ne faut pas le considérer selon les coutumes de notre époque. Il faut le remettre dans son cadre et se souvenir que les Orientaux, surtout aux temps antiques, aimaient beaucoup à se faire comprendre par des symboles. Les gestes d'Ezéchiel n'avaient donc pour eux rien de déconcertant et prenaient au contraire à leurs yeux toute leur grave signification.

Du reste, à ses actions symboliques le Voyant joignait des discours qui les corroboraient en prédisant, eux aussi, les désastres dont la nation était menacée. Il prévoyait la dévastation du pays souillé par l'idolâtrie ; transporté en esprit à Jérusalem, il entendait le Très-Haut qui commandait à ses serviteurs de brûler la cité sainte après avoir massacré ses habitants impies, et il se réfugiait alors en dehors des murailles, sur la colline des Oliviers.

La captivité de Sédécias et de la nation était alors annoncée par le prophète, qui feignait de déménager à la hâte et de s'enfuir, la nuit, comme un émigrant qui tremble d'être rejoint par des adversaires acharnés à sa poursuite. Ezéchiel, selon le commandement d'En-Haut, « mangeait son pain dans l'épouvante, buvait son eau dans la hâte et dans la tristesse », afin de figurer à l'avance la désolation des jours proches. Il ne se contentait pas, d'ailleurs, de prévenir le peuple du sort qui l'attendait : il avait soin surtout de l'éclairer sur les causes de ces horribles maux, dans l'espoir de le convertir avant qu'ait sonné l'heure des sanctions implacables. Il évoquait les responsabilités des chefs corrompus, des faux prophètes qui ne prêchaient que le mensonge, des anciens conservant l'idolâtrie au fond de leur cœur. Mais il n'épargnait pas non plus la masse de la nation, aussi coupable que ceux qui avaient la charge de la conduire. Il la comparait tantôt à une vigne détruite, dont les rameaux coupés ne sont plus bons qu'à être jetés dans les flammes ; tantôt à une pauvre jeune fille qui, ayant eu le bonheur inouï d'être choisie comme épouse par Dieu, ce qui dépassait les plus belles espérances, n'avait pas su demeurer digne de sa haute situation et devait être punie à cause de ses infidélités. Il mettait en garde ses contemporains contre l'orgueilleuse illusion qui les poussait à croire qu'ils souffraient seulement pour expier les péchés de leurs ancêtres, et il leur démontrait durement qu'ils étaient tous aussi criminels que ceux qui les avaient précédés dans l'existence. Dans une élégie symbolique, il répandait des larmes sur la ruine de la race de David et de toute la nation.

En accusant les Juifs, si lourdement chargés de fautes, Ezéchiel s'attachait aussi à justifier les décisions sévères prises par le Très-Haut pour les corriger. Un bref rappel de grands événements de l'histoire lui permettait de conclure à la nécessité du châtiment, nécessité devenue d'autant plus inévitable que le Seigneur avait plus longtemps manifesté une paternelle indulgence, et qu'en retour il n'avait rencontré que des mépris et de l'ingratitude, aussi bien à Jérusalem que dans la ville de Samarie. Enfin, après avoir multiplié les avis qui laissaient les âmes indifférentes, le Voyant recevait de Dieu l'ordre terrible de ne plus rien transmettre de ses révélations aux Israélites jusqu'au moment où il aurait appris la dévastation de la Cité sainte. Ce jour-là seulement il serait autorisé à reprendre ses enseignements trop méprisés, et au moment où l'épreuve serait accomplie, il pourrait devenir le signe vivant de la justice et de la puissance du Très-Haut.

## III

En opposition avec les multiples afflictions prophétisées au peuple coupable, Ezéchiel a ajouté dans son œuvre des promesses magnifiques d'espérance.

Si Dieu se doit à lui-même de ne pas laisser impunies les rébellions des douze tribus, il n'entend pas que les peuples païens puissent se glorifier sur la ruine de la nation choisie. Aussi les peuples qui se sont élevés contre les Juifs seront frappés à leur tour. Brièvement, le prophète signifie leur triste sort aux Ammonites, aux Moabites, aux Iduméens et aux Philistins. Il s'étend davantage sur la destruction de l'orgueilleuse Tyr, qui doit s'effondrer avec Sidon. Mais il développe surtout ses anathèmes contre l'Egypte et contre les Pharaons de ce pays.

Il ne se borne pas à offrir cette consolation négative aux Juifs. Pour ranimer leur confiance surnaturelle, il leur démontre que Dieu est toujours fidèle à ses promesses. Puis, s'attaquant aux mauvais pasteurs qi ont perdu le peuple d'Israël, il leur annonce que le Seigneur les destituera pour se mettre lui-même à leur place et assurer ainsi le salut des âmes fidèles.